

Les grands systèmes de droit contemporains

11^e édition

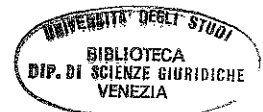
2002

René David

Camille Jauffret-Spinosi

Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
Ancien directeur de l'Institut de droit comparé

DALLOZ



DIPARTIMENTO
CA
VE

HARTKAMP (A.), HESSELINK (M.), HONDIUS (E.), JOUSTRA (C.) du PERRON (E.), *Toward a European Civil Code*, 1998.

MARKESINIS (B.) (dir.), *The gradual convergence*, 1994.

MOLLERS (T.), *Le rôle du droit dans l'intégration européenne. De la nécessité d'une théorie générale Européenne de la législation et de l'interprétation*, 1999.

Principes du droit européen du contrat, Parties 1 et 2, 2000.

UNIDROIT, *Principles of International Commercial Contracts*, 1997.

VAN GERVEN (W.), LEVER (J.) et LAROUCHE (P.), *Tort Law*, 2000.

VAN HOECK (M.) et OST (F.) (éd.), *The harmonisation of European Private Law*, 2000.

VON BAR (C.), *The common European law of torts*, 1998.

ZIMMERMANN (R.) et WHITTAKER (S.), *Good faith in European contract law*.

SECTION 9. ANALYSE ÉCONOMIQUE DE DROIT ET DROIT COMPARÉ

MATTEI (V.) : *Comparative law and economics*, 1997.

PE IOVICH (S.) : *The economics of property rights : towards a theory of comparative systems*, 1990.

ANNEXE 2

INFORMATIONS SUR INTERNET *

Le droit est une matière vivante qui évolue sans cesse. La connaissance des droits étrangers indispensable à tout comparatiste, est facilitée par l'existence de nouveaux moyens de communication. Le comparatiste du troisième millénaire doit connaître les opportunités qui lui sont offertes par la technique de recherche sur internet¹, instrument devenu l'outil de travail quotidien du juriste moderne.

Les institutions françaises comme les institutions européennes et les autres États membres de l'Union européenne ont créé leur site web. Désormais, de nombreux sites internet permettent d'accéder au Journal officiel, aux travaux préparatoires, aux textes de lois, aux décisions de justice et aux travaux de la doctrine, de la plupart des États du monde.

Il a semblé opportun, dans le cadre de cet ouvrage, d'indiquer brièvement une méthode (1) permettant d'exploiter au mieux les sites juridiques actifs sur internet qui, au moment de la publication du présent ouvrage, nous paraissent les plus intéressants (2).

SECTION 1. LA MÉTHODE

La méthode ◇ Le comparatiste qui entend effectuer une recherche dans un droit étranger doit suivre une certaine méthode. La dynamique du développement d'internet comporte, une croissance continue des sites web, ce qui ne facilite pas toujours la tâche du chercheur ; il doit en outre savoir que la consultation des sites demande une certaine prudence.

Les sites internet retenus ne représentent qu'une sélection raisonnée des milliers de sites disponibles. Le risque d'être surchargé d'informations doit être contrôlé par une sélection rationnelle. Un grand nombre d'outils de recherche présents sur Internet sont peu utilisables en raison de leur généralité. Il faut donc garder à l'esprit la distinction existante entre les moteurs de recherche, les sites généraux et les sites spécifiques.

Les moteurs de recherche ◇ Les moteurs de recherche sont des programmes qui vont rechercher sur l'ensemble d'internet d'autres sites correspondant aux mots-clés qui ont été introduits. Dans cette catégorie on retrouve

* La présente étude a été réalisée par le professeur Fabrizio Marrella de l'Université de Venise, Docteur en droit, ancien Assistant de l'Institut de Droit Comparé de Paris.

1. V. notamment les actes du colloque de Bristol de l'Académie Internationale de Droit Comparé (1998) où le débat sur la question du rôle d'internet pour le droit comparé a trouvé une place de premier ordre dans l'agenda des travaux scientifiques.

des outils comme Yahoo, Alta Vista, Findlaw, etc. Le but de ce type d'instrument est de rechercher tout ce qui peut être lié aux mots-clé, tâche de plus en plus difficile en raison de la croissance exponentielle du nombre des sites internet. Mais ce type d'instruments n'est pas adapté à la recherche juridique. Quelques entreprises privées sont en train de développer des moteurs de recherche spécialisés qui deviendront accessibles par la souscription d'un abonnement.

Récemment, les moteurs de recherche ont été regroupés en *metamoteurs*. Il s'agit de moteurs de moteurs. Leur fonction est seulement de combiner plusieurs moteurs de recherche pour recueillir le maximum d'information dans le réseau. Les avantages évidents de la recherche multiple ne doivent pas être surestimés en raison du risque d'obtenir trop d'informations.

Les sites généraux ◇ Les sites généraux sont l'outil privilégié du comparatiste. Il s'agit de conglomerats de sites internet liés à un certain sujet. Si un site général ne contient pas directement la réponse à une question, il contient, cependant, tous les sites internet permettant de trouver une réponse. Il faut donc tout d'abord rechercher les sites généraux (on pourra même augmenter le niveau d'abstraction en recourant à l'emploi des moteurs de recherche) pour descendre, ensuite, au niveau des sites spécifiques.

Il faut distinguer les sites généraux à vocation globale, des sites généraux à vocation régionale. Les premiers contiennent la totalité de l'information juridique indépendamment de sa localisation. Les seconds ont une vocation plus réduite comme, par exemple, les sites de l'Amérique Latine qui contiennent seulement les sites juridiques se référant aux pays latino-américains.

Les sites spécifiques ◇ Les sites spécifiques sont ceux qui permettent d'accéder à l'information recherchée.

Ils peuvent être simples lorsqu'ils ne contiennent que cette information, par exemple la loi sur les sociétés anonymes d'un pays déterminé, mais ils peuvent être complexes, comme le site du Ministère de la Justice. Dans ce dernier cas le site contiendra, outre l'information recherchée, d'autres informations complémentaires sur des sites internet de renvoi.

Par exemple, si l'on veut rechercher la législation sur les investissements en Angola, sur le site spécifique : <http://www.angola.org/> on trouvera, outre la législation sur les investissements, des sites contenant des renseignements sur la Constitution, le Protocole de Lusaka et sur le gouvernement de l'Angola.

Il faut porter la plus grande attention à l'origine du site. L'information la plus exacte se trouve le plus souvent dans les sites officiels relevant de chaque État. Ces sites contiennent toujours les liens utiles pour accéder aux différents Ministères, en fonction de l'information recherchée. La règle essentielle de la recherche juridique sur internet consiste à se référer au site du Ministère de la Justice de chaque pays (lorsqu'il existe). Ce site regroupe toujours ceux des différentes juridictions, des Assemblées législatives et des

Ministères, permettant ainsi l'accès direct à la législation, à la jurisprudence et parfois à la doctrine. Il faut semble-t-il, manier avec plus de prudence les sites privés créés par des particuliers, à l'exception des sites créés par les Universités qui ont un niveau de précision et de confiance très élevé¹.

La consultation des sites ◇ La vérification continue des sites internet et l'évolution des sites mêmes conduit vers un contexte polylinguistique, marqué par un dynamisme croissant.

Les problèmes linguistiques ◇ Il ne faut pas croire qu'Internet est une panacée. La prédominance de la langue anglaise dans l'espace virtuel ne résout pas tous les problèmes et démontre l'importance d'une connaissance approfondie du droit comparé.

En effet, d'une part, pour le juriste du système romano-germanique, rechercher sur internet en anglais signifie comprendre le système de la Common Law, car s'agissant d'une recherche juridique, il devra savoir employer les concepts propres à ce système. Il devra aussi connaître la conception du droit dans ce système et donc le rôle assigné à la jurisprudence, à la législation, à la réflexion doctrinale.

D'autre part, le juriste de la Common Law, avantagé par l'emploi de l'anglais, devra se méfier du vocabulaire et connaître le système romano-germanique pour se servir des sites qui donnent accès à la connaissance des institutions des pays faisant partie de ce système. Le juriste japonais ne pourra pas rechercher sur internet l'application du *giri* dans le système romano-germanique ou de la Common law. De même, le juriste américain explorant la législation française dans le site de l'Assemblée Nationale aura beaucoup de difficultés à repérer les règles relatives au *constructive trust*, même si le site consulté se prête à une consultation en langue anglaise.

Ainsi, il faudra avoir une certaine connaissance des différents systèmes de droit pour comprendre comment poser une question juridique à un interlocuteur informatique qui raisonnera chaque fois selon la langue et le système juridique à analyser².

1. Si le site du Ministère de la Justice n'est pas disponible, il convient de rechercher le site général du Gouvernement ou alors de se référer aux sites des Universités.

2. La distinction entre la langue anglaise et les notions juridiques de la Common Law a été mise en évidence dans une sentence arbitrale : « The fact that the Contracts are drafted in English is not decisive, since the English language has become an international tool for expressing the terms and conditions of sophisticated transactions, even between parties none of which is a national of an English speaking country or entering into transactions wholly unconnected with any such country. Resorting to English when it comes to exteriorizing in black and white the substance of a deal does not necessarily imply espousing the technical meaning that a specific common law jurisdiction would ascribe to the terms utilized » (Sentence CCI n° 7110 in Bull. CI Arb. CCI, 1998, v.10, n° 2, pp. 40-59, spec. p. 45).

Si la barrière linguistique tend à s'affaiblir, la diversité des familles de droit demeure ¹.

L'accès à l'information juridique semble augmenter au fur et à mesure que chaque site tend à se développer vers le plurilinguisme. Ainsi, à l'instar des organisations internationales, où la pluralité des langues officielles conduit à créer un site en deux ou plusieurs langues, il arrive de plus en plus souvent que les sites relevant des gouvernements nationaux existent aussi en plusieurs langues. Le site de l'Assemblée nationale française peut être consulté en français, en anglais et en espagnol.

Le dynamisme d'internet ◇ L'évolution de l'espace internet dans le temps, conduit à avertir le lecteur que la présente annexe a été mise à jour en janvier 2002. Dès lors même si, en raison de leur importance, les sites reportés présentent une certaine stabilité, quelques variations mineures pourront survenir au fil des années. Avec le temps, les sites répertoriés contiendront une information de plus en plus complète. Il se peut, donc, qu'un même site, par exemple, celui du gouvernement chinois, qui est aujourd'hui partiellement accessible, dans quelques années, permette la consultation des toutes les lois chinoises en langue chinoise, anglaise et française.

On assiste mois après mois à un développement exponentiel du contenu de chaque site et des possibilités offertes au chercheur-comparatiste. Dans certains sites, comme celui de la Cour Suprême des États Unis, on peut trouver aujourd'hui des jugements ou arrêts du XIX siècle. Il est aussi parfois possible de trouver sur internet une décision de justice qui n'est pas encore publiée dans un recueil officiel. La Chambre des Lords, au Royaume Uni, affirme dans son site que « Judgements delivered since 14 November 1996 appear on-line within 2 hours of delivery at the House of Lords » alors que les copies imprimées peuvent être envoyées sur demande pour le prix de 5 Livres Sterling.

SECTION 2. LES INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Ces instruments sont les moteurs de recherche et les sites.

§ 1. Les moteurs de recherches

Les principaux moteurs de recherche indiqués fonctionnent principalement en langue anglaise. Ce sont des outils permettant de se faire une première idée de la dimension de la recherche, mais si leur extension est

1. De nouveaux défis sont posés ainsi à la linguistique juridique. CORNU (G. : *Linguistique juridique*, 2^e éd., 2000) en raison du contexte plurilinguistique d'internet. Les Principes Unidroit relatifs au contrats du commerce international fournissent un excellent exemple de terminologie juridique à caractère universel.

illimitée, ils deviennent sans intérêt. La liste n'est pas exhaustive et il ne faut jamais oublier que dans les sites généraux ou spécifiques, on trouvera d'autres moteurs de recherche plus ciblés.

En anglais

- Alta Vista
<http://www.altavista.com/>
- Findlaw
<http://www.findlaw.com/>
Voire aussi le site <http://lawcrawler.findlaw.com>
- Catalaw
<http://www.catalaw.com/index.shtml>
- Hieros Gamos
<http://www.hg.org/>
- Yahoo
<http://www.yahoo.fr/>

- Amazon
<http://www.amazon.com/>
Il s'agit d'un outil de recherche qui peut devenir utile pour connaître les ouvrages de doctrine qui se trouvent dans le commerce. Les ouvrages peuvent être commandées en ligne.

En français

- L'indexeur juridique de Sarrebruck
<http://www.jura.uni-sb.de>
voire aussi la section contenue dans
<http://www.jura.uni-sb.de/france/Law-France/>.
- Voilà
<http://www.voila.fr>

Moteurs de recherche multiple (metamoteurs)

- Metacrawler
<http://www.metacrawler.com/index.html>

- Lawguru

<http://www.lawguru.com>

§ 2. Les sites

Les sites peuvent avoir une vocation globale (1) ou une portée plus réduite (sites généraux et sites spécifiques) (2).

1. Les sites à vocation générale

- Global Legal Information Network (GLIN)

<http://www.loc.gov/law/glin/GLINv1/>

Le Réseau Mondial d'Informations Juridiques (Global Legal Information Network (GLIN)) fournit une base de données comprenant des lois, des règlements et un certain nombre d'autres sources juridiques complémentaires. Les documents qui font partie de cette base de données sont mis à la disposition de la Bibliothèque du Congrès des États-Unis d'Amérique par les gouvernements des pays membres qui les déposent dans un serveur situé dans les locaux de cette bibliothèque. Cette base de données est composée des textes complets, dans la langue officielle du pays d'origine ; des résumés ou des abrégés de ces textes en anglais et d'une table des rubriques, rédigée en anglais et traduite dans les langues de tous les pays membres. Les résumés ou les abrégés sont reliés électroniquement aux textes complets correspondants. Le nombre des pays membres est en augmentation constante. Par le biais du même site il est aussi possible d'accéder à l'immense *Library of Congress* des États Unis à Washington D.C.

- Le portail de l'Administration Française

<http://www.service-public.fr/index.html>

Dans ce site très complet presque tous les États du monde sont classés par ordre alphabétique. Des liens avec les Organisations internationales sont également actifs. Si, par exemple, on veut avoir des renseignements sur l'Australie, il faudra sélectionner le site conduisant virtuellement en Océanie et ensuite découvrir le site du gouvernement australien. Sur ce site on trouvera des renvois aux *Departments* et aux ministères australiens. Dans l'*Attorney-general department* on trouvera une introduction au système juridique australien et un moteur de recherche pour la jurisprudence et la législation en vigueur. On pourra avoir accès en anglais à certaines informations : *Commonwealth Court and Tribunal decisions, State and Territory Courts and Tribunal decisions ; State and Territory legislation.*

- Le site de la Indiana University School of Law at Bloomington

<http://www.law.indiana.edu/v-lib/>

Il s'agit d'un des premiers sites de recherche globale. En 1992, l'University of Indiana School of Law at Bloomington fut choisie par le CERN, (consortium ayant projeté le World Wide Web), pour la mise en place d'une bibliothèque juridique virtuelle. Ce site regroupe plusieurs types d'instruments. Il contient tout d'abord de nombreux renseignements et renvois à des sites juridiques classés par organisation, par pays et par sujet. Le classement est effectué à partir des catégories juridiques américaines. Ce site contient aussi les moteurs de recherche « globale » les plus importants en matière juridique.

- Gouvernements présents sur le WWW :

<http://www.gksoft.com/govt/en/>

Il s'agit d'un groupement contenant la plupart des sites appartenant à des administrations nationales et internationales, incluant les Cours de justice, les ministères et les organes législatifs.

- Gouvernements sur le Web

<http://www.library.northwestern.edu/govpub/resource/internat/foreign.html>

Il s'agit d'un autre site regroupant des sites gouvernementaux maintenus actifs par l'International Documents Task Force de la Northwestern University.

- Assemblées nationales sur le Web

<http://www.polisci.umn.edu/information/parliaments/index.html>

Ce site regroupe l'ensemble des Parlements sur internet classés par État. Il contient des informations sur l'activité générale des Parlements, et sur les lois.

- International constitutional law

<http://www.uni-wuerzburg.de/law/index.html>

Site maintenu à jour par l'université de Wuerzburg, utile pour toute recherche en droit constitutionnel comparé. Les textes des Constitutions, traduits en anglais et d'autres renseignements sont classés par État.

- Jurweb : information juridique sur Internet (European Law Students' Association)

<http://www.uni-bayreuth.de/students/elsa/jura/jurweb-home-english.html>

Créé en Europe auprès de l'Université de Bayreuth en Allemagne, ce site tente de concentrer la plus grande partie des sites juridiques, organisés par pays, en incluant de la documentation non américaine.

- Doctrine : National Library Catalogues Worldwide

<http://www.library.uq.edu.au/ssah/jeast>

Ce site a pour vocation de regrouper toutes les bibliothèques nationales existant dans le monde dont la consultation est nécessaire pour l'accès à la doctrine.

2. Les sites généraux et spécifiques

Les sites sont présentés en fonction des chapitres du présent précis. Les sites utiles pour l'étude de la formation historique des systèmes, seront suivis par les sites relatifs aux pays de la famille romano-germanique, ceux relatifs à la Fédération de la Russie (et des pays de l'Europe de l'Est), ceux se rapportant au pays relevant de la famille de la Common Law et enfin de ceux concernant les pays appartenant à d'autres conceptions de l'ordre social et du droit.

a. La formation historique des systèmes

- *Ius Romanum*

<http://www.jura.uni-sb.de/Rechtsgeschichte/Ius.Romanum/menu.html>
Ce site, riche de textes classiques de droit romain peut être consulté en anglais, allemand, latin et italien.

- Internet Medieval Sourcebook

<http://www.fordham.edu/halsall/sbook.html>
Ce site constitue une mine pour la recherche des documents juridiques anciens. Il est possible, entre autre, d'obtenir des documents comme la *Magna Carta*, *Select Pleas of the Crown*, *Select Pleas in Manorial and Other Seignorial Courts*. La richesse de ce site, créé par l'Université de Fordham aux États Unis, va au delà de la Common Law et contient un grand nombre de sources de droit du Moyen Âge.

b. Le droit des pays de la famille romano-germanique

1. Droits des pays européens

Albanie

Pour l'Albanie, voir : <http://depinf.gov.al/english/default1.htm>

Allemagne

- German Law Archive
(<http://www.juscomp.org/gla/>)

- Introduction au droit allemand
<http://www.bundesregierung.de/>

- Jurisprudence

<http://www.uni-wuerzburg.de/glaw/>

Texte des décisions, en allemand, répertoriées par l'Université de Wuerzburg.

- Site de l'Université de Saarbrücken

<http://www.jura.uni-sb.de/>

Ce site contient des textes et des moteurs de recherche.

- Université de la Sarre

<http://www.bijus.org/>

Ce site contient, en français, de nombreuses informations sur le droit allemand.

- Max Planck Institute for Comparative Law (Hambourg)

<http://www.mpipriv-hh.mpg.de/>

Autriche

- Sites du gouvernement

<http://www.ris.bka.gv.at/>

Ce site contient une introduction au droit autrichien en anglais et, *inter alia*, le texte des *Gesamtabfrage*, *Bundesrecht*, *Landesrecht*, *Verfassungsgerichtshof*, *Verwaltungsgerichtshof*.

Voir aussi <http://www.austria.gv.at/> ainsi que <http://www.help.gv.at>

- Assemblée Nationale

<http://www.parlinkom.gv.at/>

Belgique

- Site général du gouvernement

<http://belgium.fgov.be/>

Danemark

- Site principal

<http://www.priweb.com/internetlawlib/179.htm>

Des renseignements importants peuvent aussi être repérés (en anglais) dans le site du Cabinet du Premier Ministre :
<http://www.stm.dk/eng/default.htm>
 ou dans le « portail » du bureau des relations extérieures :
<http://www.stm.dk/eng/default>.

Espagne

- Site du gouvernement espagnol
<http://www.map.es/internet/indice.htm>
- Boletín Oficial del Estado
<http://www.boe.es/>
- Universités d'Espagne
<http://www.rediris.es/recursos/centros/>
- Bibliothèques universitaires en Espagne
<http://bpval.bcl.jcyl.es/otrasbibliotecas.html/>
- Site utile pour une consultation générale
<http://v2.vlex.com/>
 Site intéressant pour la consultation de la législation, de la jurisprudence et partiellement de la doctrine.

Finlande

- Le site du Ministère de la Justice
<http://www.om.fi/463.html/>
 Ce site contient une introduction au droit finlandais et des renseignements sur la législation et la jurisprudence.

France

- LegiFrance
<http://www.legifrance.gouv.fr/>
 Site de référence pour le droit français créé par les services du Premier Ministre (<http://www.premier-ministre.gouv.fr>).

On peut y trouver la Constitution, des lois et des décrets ¹ (Journal officiel, codes ², sélection de textes consolidés), la jurisprudence (Conseil constitutionnel, Conseil d'État, Cour de cassation, Cour des comptes et Chambres régionales des comptes).

Voir également <http://www.jurifrance.com/>

- Ministère de la Justice
<http://www.justice.gouv.fr/>
 Voir aussi les sites de renvoi dans <http://www.justice.gouv.fr/carnet.htm/>
- Ministère des Affaires étrangères
<http://www.france.diplomatie.fr/>
- Sénat
<http://www.senat.fr/>
 On trouvera les événements marquants de la vie du Sénat. Il est possible de consulter les rapports, les comptes rendus contenus dans journal officiel des Débats du Sénat ainsi qu'un moteur de recherche des travaux législatifs.
- Assemblée Nationale
<http://www.assemblee-nationale.fr/>
 Les textes adoptés par l'Assemblée Nationale sont tout d'abord présentés dans leur version provisoire. Celle-ci est établie au fur et à mesure du déroulement des séances, à partir du texte du projet de loi amendée par l'Assemblée. Puis après impression et publication, les textes sont présentés en forme de « petites lois » qui ont valeur de texte authentique.
- Présidence de la République
<http://www.elysee.fr/>
- Société de législation Comparée
<http://www.legiscompare.fr/>
 La Société de Législation Comparée regroupe des universitaires, des avocats et des magistrats français et étrangers. Elle organise des colloques

1. Seuls les textes, tels qu'ils sont rédigés et publiés au Journal Officiel - Lois et Décrets, font foi. Les textes présentés sur ce site sont des textes en vigueur « consolidés » : Les modifications sont effectués au fur et à mesure de la publication des textes nouveaux (avec un délai moyen de mise à jour de 8 jours). Les articles abrogés lors d'une modification ne sont pas conservés en ligne.

2. Il y a plusieurs catégories des codes dit « administratifs » : Les plus récents comportent une partie législative regroupant les dispositions relevant du domaine de la loi (art. 34 de la Constitution française) dont les articles sont identifiés par la lettre L, et une partie réglementaire dans laquelle sont rassemblées les autres dispositions dont les articles sont identifiés par la lettre R. D'autres codes, plus anciens, ne comportant que des textes réglementaire, ne présentent pas ces distinctions.

internationaux en France et à l'étranger sur des sujets d'actualité. Elle publie la Revue internationale de droit comparé et des monographies.

- Université de Paris II et Institut de droit comparé de Paris
<http://www.u-paris2.fr/indexn.html/>

- Bibliothèque Cujas et Université de Paris I
<http://www-cujas.univ-paris1.fr>
Consultation en ligne des catalogues de la bibliothèque avec une page de liens avec d'autres sites juridiques.

- Bibliothèque National de France
<http://www.bnf.fr/>

Grèce

- Gouvernement
<http://www.government.gr/>
- Cabinet du premier Ministre
http://www.primeminister.gr/index_en.htm
- Site de l'Assemblée Nationale
<http://www.parliament.gr/>
- Ministère des Affaires étrangères
<http://www.mfa.gr/>

Islande

- Gouvernement
<http://www.stjr.is/interpro/stjr/stjr.nsf/pages/english-index>

Italie

- Site du Ministère de la Justice (Ministero di Grazia e Giustizia)
<http://www.giustizia.it/>
Ce site contient tous les sites utiles à une recherche juridique (législation, jurisprudence et partiellement, doctrine).
- Site général du gouvernement
<http://www.palazzochigi.it/>

- Institut de la documentation juridique du Centre National de la recherche Scientifique (Consiglio Nazionale delle Ricerche)
<http://www.idg.fi.cnr.it/>
Ce site permet, entre autres, la recherche d'articles de doctrine.

Liechtenstein

- Site principal
<http://www.firstlink.li/>

Luxembourg

- Site principal
<http://www.gouvernement.lu//>

Norvège

- ODIN-Official Documentation and Information from Norway
<http://odin.dep.no/odin/engelsk/index-b-n-a.html>
- Faculty of Law Library, University of Oslo
<http://www.ub.uio.no/ujur/english/index.html>

Pays-Bas

- Site du Ministère de la Justice (Ministerie van Justitie)
<http://www.minjust.nl/>
- Site du Gouvernement
<http://www.overheid.nl/>
- TMC Asser Institute
<http://www.asser.nl/>

Portugal

- Présidence du Conseil des Ministres (Presidência do Conselho des Ministres)
<http://www.pcm.gov.pl/>
- Gabinete de documentação e direito comparado
<http://www.gddc.pt/>

- INFOCID – Système d'information orienté vers le citoyen
<http://www.pcm.gov.pl/>

Suède

- Gouvernement
<http://www.sweden.gov.se/>
- SverigeDirekt (la Suède en direct)
<http://www.sverigedirekt.riksdagen.se/>
Portail officiel sur internet destiné à ceux qui recherchent des informations sur le secteur public suédois.

Suisse

Depuis janvier 1997, le Conseil fédéral, prenant acte d'une étude sur la diffusion et la consultation du droit par voie informatique, a décidé que le Recueil systématique du droit fédéral (RS) devait être, le plus tôt possible, rendu accessible sur internet. Le transfert sur internet a été échelonné dans le temps. Depuis l'automne 1997, environ 200 textes ont été diffusés sur internet, principalement des textes relatifs au droit public et aux droits sociaux. Depuis mars 1998, il est possible de consulter l'intégralité du droit fédéral. Pour l'instant la consultation est gratuite.

<http://www.admin.ch/>
Voir aussi : <http://www.gov.ch/>

- Site de l'Université de Genève
<http://www.unige.ch/>
Site très utile pour avoir connaissance de la législation et de la jurisprudence et obtenir l'accès en ligne de la bibliothèque de la Faculté de droit.
- Site de l'Institut suisse de droit comparé (Lausanne)
<http://www.isdc.ch/f/default.asp>

Turquie

- Ministère des affaires étrangères
<http://www.mfa.gov.tr/>
Voir aussi : <http://www.treasury.gov.tr>

Le Vatican

<http://www.vatican.va/>

2. Le droit des pays d'Amérique Latine

◇ Sites généraux

- Institut des Hautes Études d'Amérique Latine (Université de Paris III)
<http://www.iheal.univ-paris3.fr/iheal/index.html>
Il s'agit du premier pôle pour la recherche sur l'Amérique Latine en France. La page de liens sélectionnés est destinée à centraliser les renseignements, classés par discipline.

- REDIAL

<http://www.red-redial.org/>

Redial est une association sans but lucratif formée par trente cinq institutions européennes publiques et privées qui travaillent dans le domaine de la recherche, de la documentation, de l'information et de la bibliothéconomie sur l'Amérique latine.

- Latin American & Caribbean Government Documents Project (Cornell University)

<http://lib1.library.cornell.edu/colldev/ladocshome.html>

- Base de données politiques des pays d'Amérique (Georgetown University)

<http://www.georgetown.edu/pdba/>

- UT-LANIC : University of Texas – Latin American Network Information Center

<http://lanic.utexas.edu/>

- InfoJus – Instituto de Investigaciones Jurídicas de la Universidad Nacional Autónoma de México

<http://www.juridicas.unam.mx/mtexto/>

Il s'agit d'un site très détaillé contenant (en espagnol) les informations les plus importantes disponibles en ligne, sur toute l'Amérique Latine.

◇ Sites spécifiques

Argentine

- Portail du Gouvernement argentin
<http://www.info.gov.ar/>

- República Argentina - Presidencia de la Nacion
<http://www.presidencia.gov.ar/>

Bolivie

- Site principal
<http://www.vicepres.gov.bo>
Ce site permet d'obtenir des renseignements de nature générale.
Voir aussi <http://www.boliviaweb.com/>

- Site de l'Honorable Congreso Nacional
<http://www.congreso.gov.bo>

Brésil

- Ministère de la justice
<http://www.mj.gov.br/>
- Site du Gouvernement
<http://www.brazil.gov.br/>
- AMATRA-X - Associação dos Magistrados da Justiça do Trabalho da Décima Região
<http://www.solar.com.br/~amatra/>
Ce site contient un grand nombre de renseignements sur le droit brésilien.

Chili

- Site principal
<http://www.estado.cl/>
- Ministerio de justicia
<http://www.minjusticia.cl/>

Colombie

- Site principal
<http://www.gobiernoenlinea/>

- Ministerio de Justicia y del Derecho
<http://www.minjusticia.gov.co/>

- Leyesnet
<http://www.leyesnet.com//>
Site privé contenant, entre autres, les textes des codes principaux (civil, commercial, pénal, contentieux administratif, social, procédure civile et pénale).

Costa Rica

- Costa Rica Legal Net
<http://www.cr/>
- Normas Basicas de Derecho Publico
<http://www.nexos.co.cr/cesdepu/nbdp.htm>

Cuba

- Site du Gouvernement
<http://www.cubaweb.cu>

Equateur

- Site du Gouvernement
<http://www.ec-gov.net/>

Guyane

- Site du Gouvernement
<http://www.guyana.org/govt/documents.html>

Haïti

- Site du Gouvernement
<http://www.haiti.org/>

Honduras

- Ministère de l'intérieur et de la justice
<http://ns.sdnhon.org.hn/~dgaatm/>

Mexique

- Site du Gouvernement

<http://www.presidencia.gob.mx/>

Voir aussi le site de la Universidad Nacional Autónoma de México (indiqué ci-dessus dans les sites généraux des pays d'Amérique latine).

Panama

- Legalinfo

<http://www.legalinfo-panama.com/leyes.htm/>

Paraguay

- Site du Gouvernement

<http://www.presidencia.gov.py/>

Pérou

- Ministère de Justice

<http://www.minjus.gob.pe/>

République Dominicaine

- Site du Gouvernement

<http://www.presidencia.gov.do/>

Uruguay

- Site du Gouvernement

<http://www.presidencia.gub.uy/>

Venezuela

- Site du Ministerio de la Secretaria de la Presidencia

<http://www.venezuela.gov.ve/>

C. Le droit des pays de l'Europe de l'Est**La Fédération de Russie**

- Site du Gouvernement

<http://www.gov.ru/>

- Université de Pittsburgh (U.S.A.)

<http://jurist.law.pitt.edu/world/russia.htm>

Voir aussi : <http://www.departments.bucknell.edu/russian/index.html>

- Université de Leiden (Institute of East European Law and Russian Studies)

<http://www.leidenuniv.nl/law/ieelrs/>

Site très riche qui contient des liens permettant de faire une recherche sur tout sujet concernant la Russie et les Pays de l'Europe de l'est.

- Autres sites :

<http://www.spb.su/rulesreg/index.html>

Ce site reproduit des lois et des textes publiés dans le *Russian Business Law Journal*.

<http://www.columbia.edu/cu/jeel>

Ce site donne des informations accessibles dans le *Parker European Constitutional Review*.

Pour avoir des informations sur les sites internet concernant le droit russe voir 3 *Parker School Journal of East European Law* 247. 250 (1996).

Biélorussie ¹

- Site privé sur la législation

<http://www.belarus.net/softinfo/lowcatal.htm>

Estonie ²

- Institute of Baltic Studies

<http://www.ibs.ee/law/transl.html>

Lettonie ³

- Site du Ministère des Affaires étrangères

<http://www.mfa.lt/>

Lituanie ⁴

- Site général du gouvernement

<http://www.lrs.lt/>

Voir aussi <http://www.nerisena.lt/invest/country.htm>.

1. Cet État, depuis sa Constitution, s'est orientée vers le système romano-germanique.

2. *Idem.*

3. *Idem.*

4. *Idem.*

Autres pays de l'Europe de l'Est

◇ Sites généraux

- Eastern European Constitutional Review

<http://www.law.nyu.edu/eecr/>

Site de la revue de droit constitutionnel de l'Europe de l'Est publié par la New York University School of Law. Il contient une page très utile sur les liens relatifs au droit de chaque pays.

- Site de la Gonzaga University

<http://law.gonzaga.edu/library/ceeurope.htm>

Recueil des sites avec mise-à-jour continue sur le droit, l'économie et la politique des pays de l'Europe de l'est.

◇ Sites spécifiques

Bosnie-Herzégovine

- Site du Gouvernement

<http://www.fbihvlada.gov.ba/>

Se référer aussi au site de l'Université de New York (NYU) :
<http://www.law.nyu.edu/eecr/bycountryrefs/BosniaHerzegovnia.html>

Bulgarie

- Site du Gouvernement

<http://www.government.bg/English/eng/index.html>

Voir aussi : <http://www.bulgaria.com/>

- Bulgarian Institute for Legal Development – BILD

<http://www.bild.net/>

Croatie

- Site du Public and Media Relations Office du Gouvernement

<http://www.vlada.cr/>

Hongrie

- Site du Cabinet du Premier Ministre

<http://www.meh.hu/>

Pologne

- Site du Gouvernement

<http://www.poland.pl/>

- Site de l'Assemblée Nationale

<http://www.sejm.gov.pl/english.htm>

Roumanie

- Site du Gouvernement

<http://www.gov.ro/>

- Site du Ministère de Justice

<http://www.just.ro/>

République Tchèque

- Site du Gouvernement

<http://www.vlada.cz/1250/eng/vlada/vladaclenove.htm>

- Site principale

<http://www.czech.cz/>

Pour toute recherche on pourra également utiliser le site
<http://www.siscr.cz/>

Slovaquie

- Site du Gouvernement

<http://www.government.gov.sk/>

Slovénie

- Site principal

<http://www.sigov.si/>

Yougoslavie ¹

- Site du Gouvernement

<http://www.gov.yu/>

1. Actuellement la Yougoslavie comprend la République de Serbie et la République du Monténégro.

d. Le droit des pays de la Common Law

1. Le droit anglais

- En général (Site du Gouvernement)
<http://www.open.gov.uk/>
- Cambridge University
<http://www.lib.cam.ac.uk/>
Site de la bibliothèque générale de l'Université de Cambridge.
- IALS – Institute of Advanced Legal Studies à Londres, Electronic Law Library
<http://ials.sas.ac.uk/>
Point de référence sur le droit anglais et sur le droit d'autres pays. Il est possible d'accéder via internet à la bibliothèque de l'Institut et d'y effectuer des recherches ainsi que d'obtenir maints renseignements sur les séminaires qui y sont offerts.
- House of Lords
<http://www.parliament.the-stationery-office.co.uk/pa/ld/ldhome.htm>
- Her Majesty's Stationery Office
<http://www.hmso.gov.uk/>
Site principal pour obtenir la législation anglaise.
- House of Commons
<http://www.parliament.uk/>
- Law Society Services – The Law Society of England and Wales
<http://www.lawsoc.org.uk/>
Informations concernant les *solicitors* en Grande Bretagne.
- Oxford University – Bodleian Law Library
<http://rsl.ox.ac.uk/>
Site de la bibliothèque générale de l'Université d'Oxford. Il est possible d'effectuer des recherches en ligne, et d'accéder à une mine d'informations sur la majorité des sujets.
- Privy Council
<http://www.privy-council.org.uk>

- Lord Chancellor's Department
<http://www.lcd.gov.uk/>
- The British Library
<http://www.bl.uk>
- *De Legibus et Consuetudinibus Angliæ*
<http://bracton.law.cornell.edu/bracton/Common/index.html>
Ce site contient les lois et les coutumes de l'Angleterre recueillis par Bracton (1210-1268). Site intéressant pour la recherche historique.
- Scottish Parliament
<http://www.scottish.parliament.uk>
- National Assembly for Wales
<http://www.wales.gov.uk>
- British and Irish Legal Information Institute
(Access to Freely Available British and Irish Public Legal Information)
(<http://www.bailii.org/>)
- British Institute of International and Comparative Law
(<http://www.biicl.org/>)

Irlande

- Site du Gouvernement
<http://www.irlgov.ie/>
- Northern Ireland Assembly
<http://www.niassembly.gov.uk>

Australie

- Site du Gouvernement
<http://www.fed.gov.au/>
- Australasian Legal Information Institute
<http://www.austlii.edu.au/>

Les sites australiens sont particulièrement performants. Ce site, qui comporte une mise à jour continue, donne accès aux textes de lois, à la jurisprudence, aux rapports d'étude sur la réforme législative et à tout autre site utile pour une recherche sur les mêmes sujets.

- High Court de l'Australie
<http://www.hcourt.gov.au/>
- National Library of Australia
<http://www.nla.gov.au/>
- Anstat Pty Ltd.
<http://www.anstat.com.au/>

Il s'agit d'un site privé permettant d'effectuer des recherches croisées à plusieurs niveaux (jurisprudence, législation) et permettant de suivre les travaux préparatoires des lois.

Nouvelle-Zélande

- Site du Gouvernement
<http://www.govt.nz/>
- University of Waikato
<http://www2.waikato.ac.nz/lawlib/>
Site créé par la School of Law, University of Waikato. Il regroupe tous les renseignements utiles sur la jurisprudence, la législation, et la doctrine.
- Association de droit comparé de la Nouvelle-Zélande
<http://www.vuw.ac.nz/law/nzacl/default.html>

2. Le droit des États-Unis d'Amérique

La recherche par internet pourra être effectuée en se rapportant aux sites à vocation globale indiqués ci-dessus. L'on ajoutera ici seulement quelques renseignements complémentaires.

- La Maison Blanche
<http://www.whitehouse.gov>
- Centre d'information fédérale
<http://www.info.gov>
Voir également : <http://www.first.gov/>.

- American Law Sources On-Line (ALSO)

<http://www.lawsources.com/also/>

Site spécialisé des sites juridiques américains, classés par États et comprenant les sites du gouvernement fédéral. Il donne accès à la législation, la jurisprudence et à des commentaires de doctrine (comme les revues on-line). Le Canada et le Mexique y sont inclus.

- American society of comparative law
(<http://www.comparativelaw.org/>)
- Cornell Legal Information Institute
<http://www.law.cornell.edu>

On trouve sur ce site des renseignements sur la législation et la jurisprudence. US code, Supreme Court, US Constitution, Federal Law, UCC, State Law, Legal Ethics, Law library. Les meilleures Facultés de droit des États-Unis se sont dotées d'un portail contenant le maximum d'informations sur le droit américain ainsi que sur le droit étranger. Parmi les dizaine des sites l'on retiendra tout particulièrement le site de Harvard (<http://www.law.harvard.edu>) ; celui de Columbia (<http://www.law.columbia.edu>) ; de Berkeley (<http://www.berkeley.edu>) ; de New York University (<http://www.law.nyu.edu>) ; et de Yale (<http://www.law.yale.edu>).

Canada

Les sites reportés ci-dessous permettent une recherche au niveau fédéral ou au niveau de chaque État. L'accent a été mis sur les sites relatifs au droit du Québec.

- Site du Gouvernement
<http://canada.gc.ca/>
- Canadian Department of Justice
<http://canada.justice.gc.ca>
- Access to Justice Network
<http://www.acjnet.org/>

Québec

- Government of Québec's WWW site
<http://www.gouv.qc.ca/>

- Université de Montréal

<http://www.droit.umontreal.ca/>

e. Droit des pays relevant d'autres conceptions de l'ordre social et du droit

1. Le droit musulman et des pays musulmans

◇ Sites généraux

- SOAS (School of Oriental and African Studies de Londres)-Centre of Islamic and Middle Eastern Law

<http://www.soas.ac.uk/Centres/IslamicLaw/>

Site très riche contenant des textes et des études sur le droit musulman. Dans la section « Materials on the Net » (qui est mis à jour de manière continue), on trouve un recueil de documents importants (le Code d'Hamurabi, le Coran, les Hadîth, des commentaires et de la doctrine) ainsi que l'information disponible en ligne. Un classement par pays est inclus.

- Arab World Online

<http://www.awo.net/laws/arabcola/home.asp>

◇ Sites spécifiques

Algérie

- Services du Chef du Gouvernement

<http://www.cg.gov.dz/>

Arabie Saoudite

- Saudi Arabian information resource
<http://www.saudinf.com/index.htm>

Egypte

- Services du Chef du Gouvernement

<http://www.presidency.gov.eg/>

- Service national d'information

<http://www.sis.gov.eg/>

Emirats Arabes

- General Information Authority

<http://www.gia.gov.ae/indexE.html>

Le site du gouvernement fédéral est <http://www.uae.gov.ae/>.

Koweït

- Ministère de l'information

<http://www.moinfo.gov.kw/>

- Ministère de la Justice

<http://www.moj.gov.kw/>

Iran

- Services du Chef du Gouvernement

<http://www.president.ir/>

Iraq

- Mission permanente auprès des Nations Unies à New-York

<http://www.iraqi-mission.org/>

Liban

- Ministère de la Justice

<http://www.justice.gov.lb/>

Pakistan

- Site principal

<http://www.pak.org>

V. aussi :

<http://www.nyazee.com/pklaw/Pakistan%20Law%20Infobase.html>

Qatar

- Ministère des Affaires Etrangères

<http://www.mofa.gov.qa/>

Somalie

- Constitution de la Somalie

http://www.uni-wuerzburg.de/law/so__indx.html

Tunisie

- Gouvernement

<http://www.ministeres.tn>

Voire aussi le site de la Présidence <http://www.carthage.tn/>.

2. Israël

- Site principal

<http://www.israel.org/>

Voire aussi le gopher [://israel-info.gov.il/](http://israel-info.gov.il/) contenant des renseignements sur le droit israélien et de la documentation législative.

3. Droit de l'Inde

- Site principal

<http://www.nic.in/>

Népal

- Ambassade du Népal aux Etats-Unis

<http://www.nepalembassyusa.org/>

Sri Lanka

- Gouvernement

<http://www.priu.gov.lk/>

4. Droits de l'Extrême-orient

◇ Le droit chinois

Maison des sciences de l'homme (en anglais)
www.chinatoday.com/law

- Département de sinologie de l'Université de Heidelberg

<http://sun.sino.uni-heidelberg.de/>

Ce site constitue un guide de référence sur les ressources en format électronique disponibles sur internet.

- Chinalaw Web

<http://www.qis.net/chinalaw/>

Site créé par l'University of Maryland contenant, une introduction au droit chinois, la traduction de lois, d'articles de doctrine, des moteurs de recherche, et d'autres sites relatifs à la Chine populaire, Taiwan, Hong Kong et Macao. Le site contient une section consacrée à la législation et une à la jurisprudence.

- Département de sinologie de l'Université de Vienne

<http://www.univie.ac.at/Sinologie/>

- CEILaw

<http://www.ceilaw.com.cn/>

Il s'agit d'une banque de donnée du gouvernement chinois contenant, dans une section, les lois de 1949 à 1996 et dans une deuxième section les lois depuis 1996. Les textes sont en chinois mais il y a aussi une version anglaise de quelques lois. V. aussi <http://www.chinalaw.net/>

- University of Beijing (en anglais et en chinois)

www.lawinfochina.com

(en français et en anglais)

- [www.geocities.com/droit chinois](http://www.geocities.com/droit_chinois) (en français et en anglais)

Hong Kong ¹

- Hong Kong Special Administrative Region of the People's Republic of China Department of Justice

<http://www.justice.gov.hk/index.htm>

Le site contient, entre autres, le texte bilingue de la législation en vigueur à Hong Kong avec des renseignements sur l'interprétation des textes. Un dictionnaire juridique anglais-chinois est mis à disposition sur internet.

Taiwan

- Site du Gouvernement

<http://www.gio.gov.tw/>

1. Désormais il s'agit d'une région particulière de la Chine.

◇ *Le droit japonais*

- Site du cabinet du Premier Ministre (aussi en anglais)
<http://www.kantei.go.jp/foreign/index-e.html>
 Site riche de renseignements fort utiles sur l'organisation de l'État.
- Site de la Cour Suprême (aussi en anglais)
<http://www.courts.go.jp/english/ehome.htm>
 Site contenant des renseignements sur le pouvoir judiciaire au Japon et des tables explicatives.
- JAPANLAW
<http://www.japanlaw.com/>
 Site privé contenant la traduction anglaise des lois les plus importantes en matière commerciale, bancaire et relatives au droit des investissements.

◇ *Autres états*

Cambodge

- Site de l'Ambassade des Etats-Unis
<http://www.embassy.org/cambodia/>

Corée du Sud

- Introduction au droit sud-coréen
<http://www.siu.edu/offices/lawlib/koreanlaw/>
 Site créé par la Southern Illinois University qui rassemble la plupart des informations juridiques disponibles sur internet.

Indonésie

- Site principal
<http://www.dfa-deplu.go.id/english/govern1.htm>

Laos

- Site de l'Ambassade aux Etats-Unis
<http://www.laoembassy.com/>

Malaisie

- Site principal
<http://www.jaring.my/>
 Voir aussi <http://www.parlimen.gov.my/>.

Mongolie

- Site du Gouvernement (en anglais)
<http://open-government.mn/english/index.html>

Philippines

- Site de la Cour Suprême
<http://www.supremecourt.gov.ph/>
 Ce site contient tous les renseignements disponibles. Voir aussi le site privé <http://www.chanrobles.com/index1.htm>.

Singapour

- Site du Gouvernement
<http://www.gov.sg/>

Thaïlande

- Site principal du Royal Thai Government en anglais)
http://www.thaigov.go.th/index_eng.htm

Viêt-nam

- Vietnam-Net
<http://home.vnn.vn/>
 Dans la section Vietnam Nation sont contenues toutes les références disponibles, en anglais.

5. *Droits de l'Afrique et de Madagascar*

◇ Sites généraux

- *African Studies Center, University of Pennsylvania*
http://www.sas.upenn.edu/African_Studies/AS.html

On trouvera maints sites, peut-être trop généralistes, se rapportant à chaque État.

- Lex Africa – The Law Firm Network for Africa :

<http://mbendi.co.za/werksmns/lexaf/index.htm>

Source privée créée par des cabinets juridiques. Quelques renseignements utiles peuvent être repérés dans les « business guides » (rédigés par les mêmes cabinets), donnant une introduction relative à chaque pays africain.

◇ Sites spécifiques

Afrique du Sud

- Government of National Unity/ Site général du gouvernement.

<http://www.polity.org.za/>

Dans la section Législation on trouve une introduction à la procédure législative sud-africaine, le texte de la Constitution et des lois publiées à partir du 1993. D'autres sites importants sont présentés dans la deuxième section de la même page, intéressants, entre autres, le droit commercial. Le site des Facultés de droit y est inclus.

Angola

- Site du gouvernement

<http://www.angola.org/>

Le site du gouvernement contient le texte de la Constitution, le Protocole de Lusaka et la législation récente, notamment celle relative aux investissements étrangers. Des informations supplémentaires se trouvent dans le site « Business and Economics ».

Bénin

- Ministère des affaires étrangères

<http://planben.intnet.bj/maec/index.htm>

Botswana

- Site du gouvernement

<http://www.gov.bw/home.html>

Burundi

- Site du gouvernement

<http://www.burundi.gov.bi/>

Côte d'Ivoire

- Mission permanente auprès des Nations Unies à New-York

<http://www.un.int/cotedivoire/pages/f1pg.htm>

Ethiopie

- Mission permanente auprès des Nations Unies à Genève

<http://missions.itu.int/~ethiopia/>

Gambie

- Site du gouvernement

<http://www.gambia.com/>

Ghana

- Site du gouvernement

<http://www.ghana.gov.gh/>

Guinée

- Site du gouvernement

<http://www.guinee.gov.gn/>

Kenya

- Site du gouvernement

<http://www.kenyastatehouse.go.ke//>

Liberia

- Site du gouvernement

<http://www.liberia.net/>

Madagascar

- Site du Ministère de la Justice

<http://www.justice.gov.mg>

Mali

- Site de l'Ambassade du Mali aux Etats-Unis
<http://www.maliembassy-usa.org/>

Mozambique

- Site du gouvernement
<http://www.mozambique.mz/>

Nigeria

- Site du cabinet du Président
<http://www.nopa.net/>

Ouganda

- Site du Gouvernement
<http://www.government.go.ug/>

Rwanda

- Site du Gouvernement
<http://www.rwanda1.com/>

Sénégal

- Site du Gouvernement
<http://www.gouv.sn/>
Site en français contenant des renseignements sur la Constitution, le gouvernement et les institutions.

Sierra Leone

- Site du Gouvernement
<http://www.sierra-leone.gov.sl/>

Tanzanie ¹

- Site du Gouvernement
<http://www.tanzania.go.tz/>

1. Le système juridique de la Tanzanie se caractérise par la combinaison d'éléments de Common Law et de droit coutumier.

Zambie

- Site du Gouvernement
<http://www.statehouse.gov.zm/>

OHADA

- <http://www.cm.refer.org/eco/ecohada:ohada.htm>
Voir aussi, <http://www.credeau.org/>

f. Harmonisation du droit

- Unidroit
<http://www.unidroit.org/>
Site général d'Unidroit : présentation de l'Institut, actualités, conventions et leur mise en œuvre, Principes Unidroit relatifs aux contrats du commerce international, publications, bibliothèque d'Unidroit.
- Unidroit - Principes Unidroit
www.unilex.info
Base de données de jurisprudence internationale et de bibliographie relative aux principes Unidroit relatifs aux contrats du commerce international.
- Commission Lando (Principe du droit européen du Contrat).
Site présentant les principes de droit européen des Contrats.
<http://www.cbs.dk/departments/law/staff/ol/commission-on-cel/index.html/>
- La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
<http://www.uncitral.org/>
Ce site contient un grand nombre d'informations : Actualités, conventions, lois-types et autres textes, ratifications et autres actions législatives, travaux préparatoires, recueil de jurisprudence, bibliographie, actes des congrès et colloques, ainsi que d'autres sites internet utiles.
- La Chambre de Commerce Internationale (CCI)
<http://www.iccwbo.org/>
- Le droit européen
Se reporter au site de la Commission européenne
(<http://www.europa.eu.int/>)

de la Cour de justice européenne (<http://www.curia.eu.int/fr/index.htm>).

La législation en vigueur peut être repérée dans le site <http://europa.eu.int/eur-lex/>.

Le site de l'institut universitaire européen (<http://www.iue.it/>) a l'ambition de centraliser la meilleure information disponible à ce sujet.

Voir aussi :

- Centre for European Legal Studies, University of Cambridge
(<http://www.law.cam.ac.uk/cels/home.htm>)
- Centre of European Law
(<http://www.kcl.ac.uk/depsta/law/research/cel/>)
- Institute of European and Comparative Law, University of Oxford
(<http://www.iuscomp.org/iecl/>)
- Institute of European Public Law, University of Hull
(<http://www.hull.ac.uk/law/research/iepl.htm>)
- Institute of Global Law, Faculty of Laws, University College London
(www.ucl.ac.uk/laws/global_law)
- Organisations internationales

Pour connaître les sites des organisations internationales ainsi que d'autres expériences d'intégration régionale, on pourra se reporter au site <http://www.service-public.fr/index.html>.

Voir aussi OHADA page précédente.

ANNEXE 3

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PRATIQUE

1. Bibliothèques

Les principales bibliothèques de Paris, utiles à connaître pour l'étude des droits étrangers et du droit comparé, sont les suivantes :

Bibliothèque Cujas de droit et des sciences juridiques, 2 rue Cujas 75005 Paris.

Centre français de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Institut de droit comparé de l'Université Panthéon-Assas (Paris II), 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Société de législation comparée, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Institut de recherches comparatives sur les institutions et le droit, 27 rue Paul-Bert, 94200 Ivry.

Bibliothèque Nationale de France, 13 quai Français Mauriac, 75013 Paris.

Documentation française, 29 quai Voltaire.

Sources d'Europe (Centre et documentation sur l'Europe), Socle de la Grande Arche, 92044 Paris, Le Défense Cedex.

Bureau d'informations pour le France du Parlement européen et de la Commission européenne 288, B^{ld} St. Germain, 75007 Paris.

Fondation nationale des sciences politiques, 27 rue Saint-Guillaume, VII^e.

Bibliothèque de documentation politique contemporaine, Centre Universitaire, 92000 Nanterre.

Bibliothèque du Ministère de la justice, place Vendôme, 75001 Paris.

Bibliothèque nordique, 6, rue Valette, 75005 Paris.

Bibliothèque d'études juridiques comparatives (Université Panthéon-Sorbonne - Paris I), 9 rue Malher, 75004 Paris.

2. Études de droit comparé

a. En France

L'Institut de droit comparé de l'université de Paris (28, rue Saint-Guillaume, VII^e) et divers instituts de droit comparé dans d'autres universités françaises organisent un enseignement de droit comparé et décernent des diplômes de droit comparé.

La Faculté internationale de droit comparé - ayant son siège à l'université de Strasbourg - organise chaque année deux sessions pour l'initiation des étudiants au droit comparé. Ces sessions, d'une durée de 3 à 4 semaines, ont